



# Dossier d'inscription aux épreuves de sélection AIDE-SOIGNANT

***Rentrée septembre 2019***

**Institut de Formation des Aides-Soignants**

**Lycée Notre Dame le Ménimur**

*71, rue de Metz*

*56000 VANNES*

Tél : 02.97.54.03.31 / Fax : 02.97.42.64.45

Email : [s.legrumelec@ndlm.bzh](mailto:s.legrumelec@ndlm.bzh)

Site : [www.ndlm56.bzh](http://www.ndlm56.bzh)

# CONDITIONS D'ACCES À LA FORMATION

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est réglementée par l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié.

Art. 4 : « ... les candidats doivent être âgés de **dix-sept ans** au moins à la date de leur entrée en formation ».

Art. 13 : « L'admission définitive dans un institut de formation d'aides-soignants est subordonnée :

1° A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un **certificat médical par un médecin agréé** attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.

2° A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un **certificat médical de vaccinations** conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France. »

- Vaccinations obligatoires (Article L.3111-4 du code de la santé publique) : Hépatite B - Diphtérie - Tétanos - DTpolio
- Vaccinations recommandées par le Haut Comité de Santé Publique : coqueluche - rougeole - grippe saisonnière - rubéole - varicelle

**N'attendez pas l'admission pour prendre contact avec votre médecin traitant car 6 mois sont à prévoir pour effectuer le protocole complet des vaccinations.**

## VOTRE LISTE D'INSCRIPTION

Selon votre situation, votre inscription relèvera d'une liste avec des modalités de sélection différentes.

<b>Liste 1</b>	<b>Vous êtes candidat de droit commun</b> Parcours de formation <b>complet</b>
<b>Liste 2</b>	<b>Vous avez un contrat de travail avec un établissement de santé ou une structure de soins</b> Parcours de formation <b>complet</b>
<b>Liste 3</b>	<b>Vous avez un bac pro ASSP ou SAPAT</b> (ou êtes en classe de terminale) Parcours de formation <b>partiel</b>
<b>Liste 4</b>	<b>Vous avez un DEAP, DEA, DEAVS, DEAMP, TPAVF, DEAES</b> Parcours de formation <b>partiel</b>

Choix possibles :

Si vous avez un Bac pro ASSP ou SAPAT (ou en classe de terminale), vous pouvez choisir la liste 1 ou 3.

Si vous avez un DEAP, DEA, DEAVS, DEAMP, TPAVF, DEAES, vous pouvez choisir la liste 1 ou 4.

**Après inscription, il n'est plus possible d'effectuer la formation au titre d'une autre liste.**

# PLACES DISPONIBLES

Pour la

Liste 1

et la

Liste 2

, merci de prendre contact avec :

L' IFPS de Tohannic à VANNES :  
11 rue André Lwoff  
56000 VANNES – Tél. : 02 97 46 84 00  
[ifsi@ch-bretagne-atlantique.fr](mailto:ifsi@ch-bretagne-atlantique.fr)  
[www.ifsi-vannes.fr](http://www.ifsi-vannes.fr)

Liste 3	Liste 4
3	2

## CALENDRIER DU CONCOURS

Les dates sont communes à toutes les listes.

<b>Début des inscriptions</b>	Lundi 10 décembre 2018
<b>Fin des inscriptions</b>	Vendredi 8 février 2019 minuit
<b>Sélection dossier (L3, 4)</b>	Lundi 25 et mardi 26 février 2019
<b>Affichage des résultats d'admissibilité</b>	Vendredi 8 mars 2019
<b>Epreuves orales d'admission</b>	Vendredi 22 et lundi 25 mars 2019
<b>Affichage des résultats d'admission</b>	Vendredi 26 avril 2019

Vous trouverez dans chaque dossier :

- Liste des pièces à fournir
- Fiche d'inscription
- Epreuve écrite d'admissibilité
- Epreuve orale d'admission
- Aménagement des examens
- L'affichage des résultats
- Possibilité de report d'admission
- Aides financières possibles
- La formation aide-soignante
- Certificat médical d'aptitude
- Attestation médicale vaccination